

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° I-3641

présenté par

M. Wauquiez, M. Le Fur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, Mme de Maistre, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Lepers, M. Liégeois, Mme Alexandra Martin, Mme Minard, M. Nury, M. Pauget, M. Portier, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 30

I. – À la fin de l'alinéa 3, substituer au montant :

« 300 euros »

le montant :

« 380 euros ».

II. – À l'alinéa 4, substituer au montant :

« 100 euros »

le montant :

« 150 euros » ;

III. – À la fin de l'alinéa 8, substituer au montant :

« 100 euros »

le montant :

« 150 euros » ;

IV. – À la fin de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« 300 euros, dont 100 euros, »

les mots :

« 400 euros, dont 150 euros, » ;

V. – À la fin de l'alinéa 14, substituer au montant :

« 50 euros »

le montant :

« 75 euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine propose d'augmenter les droits de timbre concernant plusieurs procédures liées à l'immigration.

Dans un contexte à la fois de forte pression migratoire et de dégradation des comptes publics, l'augmentation des droits de timbre à destination des étrangers qui souhaitent s'installer et vivre en France apparaît justifiée.

Aussi, le présent amendement propose de majorer de 50% les hausses prévues par cet article pour les procédures suivantes :

- Délivrance et renouvellement de titre de séjour ;
- Délivrance d'une carte de séjour ou de résident ;
- Délivrance et renouvellement d'une autorisation provisoire de séjour ;
- Visa de régularisation ;
- Délivrance, renouvellement, duplicata ou changement des cartes de séjour.